



**Frédérique Konstantatos**  
Chargée de projets  
Education Permanente



Analyse 2014

## CONTRE LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE !

Encore discrètes voici quelques années, les voix qui s'élèvent contre le « GMT », l'« AMT », le « TAFTA », ou encore le « TTIP » se rassemblent et vont crescendo ces derniers temps. Les expressions Grand Marché Transatlantique, Accord de Marché Transatlantique, Trans-Atlantic Free Trade Agreement (c'est-à-dire traité de libre-échange transatlantique), Transatlantic Trade and Investment Partnership (c'est-à-dire Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) désignent en fait un même processus. Cette hydre aux noms multiples est l'accord commercial en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Pour la suite de ce texte, nous utiliserons l'appellation GMT pour désigner cet accord en cours de négociation.

Les enjeux de cet accord sont considérables et deux points de vue très opposés s'affrontent : s'agit-il d'un puissant levier pour une salvatrice relance économique ou d'une fatale régression de nos droits sociaux et environnementaux ? Cette analyse présente les enjeux généraux de cet accord en négociation et pointer plus particulièrement ceux qui concernent l'économie sociale.

### L'OBJET DE LA NÉGOCIATION

#### Etre plus ambitieux que l'OMC

L'objectif des négociations en cours est la création d'une zone de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Ce libre-échange concerne le commerce et les investissements, débarrassés des droits de douanes (taxes) et des obstacles dits non-tarifaires. Par « obstacles non-tarifaires », il faut entendre tout ce qui permet de préserver un marché de certaines importations. Ce sont par exemple les normes sanitaires ou techniques, les quotas ou encore les formalités administratives auxquels un pays soumet tout qui veut commercialiser quelque chose sur son territoire. Ces dispositifs ont généralement pour but d'assurer la sécurité et/ou la santé des consommateurs. D'un certain point de vue, ils peuvent être qualifiés d'obstacles car jugés par les entreprises étrangères comme des mesures visant à protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure. Leur suppression se justifie parce qu'ils sont jugés « plus rigoureux que nécessaire » et qu'il est « acquis » que les marchés sont dignes de confiance pour s'auto-réguler grâce à la libre-concurrence.

Cette logique de libre-échange est déjà en marche depuis de nombreuses années avec les accords du GATT1 et de l'OMC2. Au sein de cette organisation mondiale, « il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout ». Autrement dit, il faut que les 159 membres de l'OMC acceptent de le signer pour qu'un accord puisse entrer en vigueur. Le traité transatlantique a donc pour mission de contourner la lenteur et les blocages des négociations multilatérales au sein de l'OMC pour faire progresser le libre-échange bilatéral entre l'UE et les USA. Cette négociation se veut même plus ambitieuse et compte aller plus loin que les propositions de l'OMC.

#### Viser l'ensemble des niveaux de pouvoirs

<sup>1</sup> General Agreement on Tariffs and Trade, en français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, établi à partir de 1947 et portant uniquement sur les marchandises.

<sup>2</sup> Au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce qui poursuit les travaux du GATT, ont été négociés plusieurs cycles d'accords depuis 1994 sur les services (AGCS) sur la propriété intellectuelle (ADPIC).

Une fois cet accord établi, il s'appliquerait aux différents niveaux de pouvoir, depuis les Etats jusqu'aux communes en passant par les Régions, Communautés et Provinces. Les échanges qu'il couvrirait pèsent près d'un tiers du PIB mondial, représentent la moitié des échanges au niveau mondial. Par jour, ce sont en moyenne deux milliards d'euros de biens et de services qui sont achetés et vendus entre les Etats Unis et l'UE. Quant aux investissements entre ces deux acteurs, ils s'élevaient à plus de 2 394 milliards d'euros en 2011<sup>3</sup>.

### S'appliquer à tous les champs de l'existence

Avec les marchandises, les services, les droits intellectuels et les investissements, le commerce, dans sa version libre-échangiste de l'OMC (et du GMT), recouvre tous les champs de nos existences. En effet, l'approche des services dont il est question se veut exhaustive et vise tous les services de tous les secteurs : la finance et les banques, les télécommunications, l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau, les transports.... En théorie, les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental devraient être considérés comme services publics et donc faire l'objet d'une exception. Pourtant, selon l'OMC, par « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental s'entend tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services »<sup>4</sup>. Or, aujourd'hui, il est exceptionnel de rencontrer des services qui soient entièrement gratuits (sans base commerciale) et sous le monopole de l'Etat (sans concurrence). Seules, les fonctions régaliennes (armée, magistrature, police) pourraient être exclues du GMT. Mais, dans la mesure où aux États-Unis ou en Grande-Bretagne<sup>5</sup>, l'armée et la police sont déjà en partie privatisées, même pour de tels services publics, il n'y a pas de réelle garantie de les voir exclus de l'application de l'accord.

Dans l'état actuel des négociations, la France a tenu à défendre son « exception culturelle » et a obtenu en juin dernier que les services audiovisuels ne soient pas concernés par le GMT. Autrement dit, le reste de la culture n'y échappe pas. Et même pour ces services audiovisuels, il ne s'agit probablement que d'un simple répit puisque des négociations ultérieures pourraient se pencher à nouveau sur cette matière<sup>6</sup>.

Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, autre champ d'application possible, c'est aussi une notion qui recouvre de très vastes domaines. L'accord ADPIC<sup>7</sup> de l'OMC ou son successeur l'ACTA<sup>8</sup> donnent une idée concrète de ce que peuvent être les applications du concept de propriété intellectuelle dans le champ du commerce. Pour éviter les contrefaçons ou assurer le paiement des droits d'auteur, cette approche de la propriété intellectuelle recourt aux brevets, à la surveillance des internautes et aux sanctions pénales contre le téléchargement. Cette conception de la propriété intellectuelle remet en question la notion de biens communs (avec le brevetage du vivant), l'accès aux biens de première nécessité (dans le cas des médicaments génériques ou des semences) et la protection de la vie privée (avec la surveillance d'internet). Abandonnées en 2012, les propositions contenues dans l'ACTA reviennent à l'ordre du jour.

Le GMT a aussi pour objectif d'instaurer un nouvel accord sur l'investissement. Initialement négocié au sein de l'OCDE, l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) a été abandonné en 1995. Selon le journaliste Christian De Brie, « *les Etats s'y engageaient à livrer, sans restriction ni condition, toute richesse nationale, sous quelque forme d'« actif » qu'elle se présente, à n'importe quel « investisseur » qui s'en porterait acquéreur. (...) Un véritable droit de pillage*

<sup>3</sup> Résolution du Parlement européen du 23 mai 2013 sur les négociations en vue d'un accord en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis ([2013/2558\(RSP\)](https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0227+0+DOC+XML+V0//FR))

<sup>4</sup> [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/26-gats\\_01\\_f.htm](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/26-gats_01_f.htm)

<sup>5</sup> <http://www.arte.tv/fr/grande-bretagne-privatisation-de-la-police/6587776.CmC=6588410.html>

<sup>6</sup> Voir notamment le billet de la Parisienne libérée <http://blogs.mediapart.fr/blog/la-parisienne-liberee/150613/exception-culturelle-there-no-carve-out-audiovisual-services>

<sup>7</sup> Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

<sup>8</sup> Accord Commercial Anti-Contrefaçon, traité international multilatéral négocié hors de l'OMC.

offert non pas tant aux vrais investisseurs qu'aux spéculateurs, les placements financiers volatiles représentant aujourd'hui plus de 85 % des « investissements » »<sup>9</sup>.

## AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ?

Même si les négociations sont toujours en cours, il est déjà permis d'envisager les effets qu'aurait l'instauration du GMT. Rassurant, le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, rappelle que le GMT ne doit pas être assimilé à une remise en cause du modèle européen. Nos députés et sénateurs libéraux partagent cette vision et sont partisans du GMT, tandis que les socialistes le soutiennent avec beaucoup de réserves et que les verts le décrivent : « "La mariée a l'air belle, mais est-ce qu'après quelques années de mariage, cela s'avère toujours vrai ?", [s'interroge] le sénateur Ecolo Benoît Hellings, doutant des promesses avancées par le commissaire »<sup>10</sup>.

Ces doutes sont légitimes. L'expérience d'autres accords de libre-échange, comme par exemple, l'ALENA, signé entre les USA, le Canada et le Mexique, a déjà démontré que pour établir une règle du jeu commune, c'est la seule recherche du profit qui prévaut. Les salaires mexicains ont tiré vers le bas les salaires américains et canadiens, la protection du territoire des indigènes mexicains a été considérée comme une entrave à la liberté d'investir, etc.

### Plus d'emplois ! Vraiment ?

L'argument majeur des partisans du GMT est la nécessaire création d'un cercle vertueux. Diminuer les obstacles, c'est agrandir le marché et augmenter les échanges commerciaux, ce qui permet de créer plus d'emplois et donc d'enfin sortir de la crise. Karel De Gucht explique : « la Commission escompte que le [GMT] permettra à l'Union de gagner deux points de croissance et de créer deux millions d'emplois (...). La Belgique a "des intérêts offensifs" et les secteurs de la chimie, de la construction de machines, du textile ou de l'agriculture pourraient bénéficier du libre-échange transatlantique. L'accord (...) est fondamental pour les PME, parce que celles actives dans l'innovation se doivent d'être présentes partout dans le monde et qu'il est plus évident de déployer ses activités dans un état de droit comme les Etats-Unis qu'en Chine. »<sup>11</sup>

Le Centre for Economic Policy Research a produit un rapport<sup>12</sup> (validé par la Commission et le Conseil européens) pour évaluer ces effets positifs. Il annonce, en 2027, une augmentation de 0,5% du PIB de l'UE, accompagnée de la création de 400 000 à 500 000 emplois. Cette amélioration semble bien faible au regard des actuels 26 millions de chômeurs européens et incertaine (quelle sera la situation socio-économique dans 13 ans ? quid des autres facteurs d'influence ?).

L'économiste Jean-Luc Gréau rappelle que cela fait déjà longtemps que les mesures de libéralisation promettent, en vain, de lutter contre le chômage. « Selon le rapport Cecchini de 1988 (« Défi 1992 »), nous devons gagner cinq ou six millions d'emplois grâce au marché unique. En fait, au moment où le marché unique a été instauré, l'Europe, victime de la récession, a perdu entre trois et quatre millions d'emplois ! (...) Le postulat de la croissance issue de la suppression des entraves et des frictions de marché a été mis en avant par les économistes de l'école néo-classique auxquels se rattachent la grande majorité des économistes en fonction au

<sup>9</sup> DE BRIE C, « Comment l'AMI fut mis en pièces », in *Le Monde diplomatique*, décembre 1998 [http://www.monde-diplomatique.fr/1998/12/DE\\_BRIE/11435](http://www.monde-diplomatique.fr/1998/12/DE_BRIE/11435)

<sup>10</sup> « TTIP - La Belgique a beaucoup à gagner d'un accord commercial avec les Etats-Unis », in *Le Vif l'Express*, 12/03/2014, <http://www.levif.be/info/belga-politique/ttip-la-belgique-a-beaucoup-a-gagner-d-un-accord-commercial-avec-les-etats-unis/article-4000556444003.htm>

<sup>11</sup> LE BUSSY O., « De Gucht: "L'accord UE/Etats-Unis profiterait à la Belgique" », in *La Libre Belgique*, 12/03/2014, <http://www.lalibre.be/actu/international/de-gucht-l-accord-ue-etats-unis-profilerait-a-la-belgique-5320d31035701fd1bccc1979>

<sup>12</sup> Citation de Raoul Marc Jennar lors de la conférence sur le projet de grand marché transatlantique organisée par les Amis du Monde Diplomatique de Montpellier le 28/11/2013 <http://www.youtube.com/watch?v=GO7weRaKRPu>

*FMI, à l'OCDE ou à Bruxelles. Mais l'histoire économique s'inscrit en faux contre ce postulat. Les pays qui ne parviennent pas à construire leurs avantages comparatifs en soutenant des activités innovantes, à rendement croissants, sont voués à végéter dans la pauvreté, quel que soit le régime de leurs relations avec le reste du monde »<sup>13</sup>.*

### **Quelle qualité pour ces emplois ?**

Le syndicaliste Bruno Poncelet explique que l'élargissement du marché s'accompagne aussi du phénomène de fusion-acquisition des entreprises<sup>14</sup>. Celles-ci grossissent et ce faisant, les lieux de décision s'éloignent encore plus des lieux de production locaux, lesquels perdent un peu plus encore leur marge de manœuvre et de négociation. Avec leur capacité de délocalisation, les multinationales peuvent aisément mettre en concurrence les travailleurs et les gouvernements pour choisir le pays le moins disant, tant pour les conditions de travail que pour la taxation. Arcelor Mittal en est un exemple typique.

Actuellement, les membres de l'UE sont déjà concurrents entre eux et se plaignent du dumping social ou fiscal comme l'illustre par exemple la polémique des « travailleurs détachés »<sup>15</sup>. Qu'en sera-t-il une fois le GMT mis en place ? Les politiques de l'UE sont elles-mêmes déjà engagées dans un détricotage des acquis (conquis !) sociaux. Ainsi notre système d'indexation des salaires est régulièrement critiqué. De même, la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE tend à privilégier le droit de la concurrence et des multinationales par rapport au droit social et aux travailleurs.

A la différence de l'UE, les USA n'ont pas signé les accords de l'Organisation Internationale du Travail. Or, établir un libre marché avec ce partenaire impliquera un alignement des standards. Il est tout à fait légitime de redouter un nivellement par le bas. Dans un contexte idéologique déjà libéral et de mise en concurrence des travailleurs, quelle résistance pourrions-nous opposer au sein du GMT à des entrepreneurs américains qui estiment que nos taux de TVA sont exorbitants ou notre législation du travail trop généreuse en congés payés ?<sup>16</sup>

### **Quelle qualité dans nos assiettes ?**

Dans la même logique d'alignement des standards, le GMT pourrait profondément modifier le contenu de nos assiettes, transformer notre environnement et fragiliser notre santé.

Actuellement, nos normes environnementales et sanitaires empêchent l'importation de certains produits américains. Cela se justifie par la façon dont la protection des consommateurs et le rapport aux risques sont conçus en Europe. Chez nous, c'est la loi qui veille aux droits des consommateurs et le principe de précaution pousse à une certaine prudence. Tandis qu'aux USA, il est de la seule responsabilité des individus-consommateurs d'éventuellement se mobiliser et de faire pression face à une situation problématique. Par ailleurs, les USA n'ont ratifié ni le protocole de Kyoto -, ni la convention de Rio sur la biodiversité. Dès lors, une fois le GMT établi, comment préserver nos politiques de prévention qui seront considérées comme des obstacles non-tarifaires ? Sera-t-il encore possible de s'opposer au bœuf aux hormones, aux OGM ou aux poulets chlorés ?<sup>17</sup>

<sup>13</sup> « Le triomphe programmé du modèle américain », intervention de Jean-Luc Gréau au colloque "Le projet de marché transatlantique" du 16 septembre 2013 [http://www.fondation-res-publica.org/Le-triomphe-programme-du-modele-americain\\_a759.html](http://www.fondation-res-publica.org/Le-triomphe-programme-du-modele-americain_a759.html)

<sup>14</sup> « Le Marché transatlantique, un pas de plus vers la gouvernance mondiale (Pierre Hillard et Bruno Poncelet) », film réalisé par l'agence Info Libre <http://www.youtube.com/watch?v=oXFwZ53DXJg>

<sup>15</sup> [http://www.rtf.be/info/emissions/article\\_travailleurs-low-cost-des-conditions-de-travail-dignes-de-germinal?id=8158032](http://www.rtf.be/info/emissions/article_travailleurs-low-cost-des-conditions-de-travail-dignes-de-germinal?id=8158032)

<sup>16</sup> Voir notamment l'article de la correspondante du Monde aux Etats Unis : Corine LESNES, « Les poulets américains au chlore passent à l'attaque », 13/06/2013 [http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/06/13/les-poulets-americains-au-chlore-passent-a-l-attaque\\_3429524\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/06/13/les-poulets-americains-au-chlore-passent-a-l-attaque_3429524_3234.html)

<sup>17</sup> *Ibidem*

Et comment continuer à produire « autre chose » nous-mêmes ? Avec la suppression des droits de douanes sur les produits agricoles, les agriculteurs européens ne vont pas vendre plus. FoodDrinkEurope, la Fédération des industries agroalimentaires de l'UE l'affirme elle-même : « (...) le niveau tarifaire de la majeure partie des exportations aux USA de produits alimentaires et boissons est déjà tout à fait bas, nous pensons que l'industrie alimentaire et de boissons de l'UE dans son ensemble a relativement peu à gagner à un démantèlement tarifaire. »<sup>18</sup>

Par contre, nos producteurs devront être en mesure de rivaliser avec l'augmentation des exportations vers l'Europe de leurs collègues américains qui sont plus nombreux, disposent de plus de surfaces et commercialisent, grâce à l'industrialisation de leurs exploitations, des produits bons marchés<sup>19</sup>. L'accord sur le GMT serait à coup sûr un grand pas supplémentaire vers l'industrialisation complète de nos fermes. En effet, pour rester compétitives, l'agro-économiste Jacques Berthelot prévoit une accélération du processus de concentration des exploitations européennes, avec une réduction drastique du nombre d'actifs agricoles et la désertification des campagnes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité<sup>20</sup>.

Cette industrialisation est à imaginer dans un marché où l'usage extensif d'une certaine propriété intellectuelle permettrait aux entreprises privées (comme la tristement célèbre Monsanto) de capter et dominer l'ensemble de la chaîne alimentaire.

### Libéraliser mais aussi privatiser

Se baser sur les propositions de l'OMC pour créer le GMT, c'est aussi se plier aux principes directeurs du libre-échange tel que le conçoit l'OMC, à savoir les principes de « la nation la plus favorisée » et du « traitement national ». Le premier signifie que si un privilège est accordé à un des Etats signataires de l'accord (par exemple une exemption de taxe sur un produit), tous les autres Etats signataires doivent bénéficier de ce même privilège. Quant au traitement national, il se calque sur une logique similaire : si par exemple la Belgique accorde une aide (subsidés, réduction d'impôt...) aux entreprises belges d'un secteur, elle doit réserver le même traitement aux entreprises étrangères qui s'établissent sur son territoire et développent la même activité. Raoul Marc Jennar, docteur en sciences politiques, estime que libéraliser nos services impliquera nécessairement de les privatiser plus encore. « *Ce que la France consacre financièrement pour faire fonctionner ses universités, pour les salaires des enseignants, l'entretien ou la construction des bâtiments, elle devrait l'accorder à une section de l'université d'Harvard qui viendrait s'installer à Paris (...). On peut le faire pour un cas, mais si on généralise le principe, on ne peut plus le faire. Alors on privatise ses propres institutions (...) et on est contraint de modifier ses propres réglementations et législations.* »<sup>21</sup>

### Un sévère recul démocratique

Les négociations du GMT et leurs préparatifs étaient supposés rester confidentiels, à l'abri du débat citoyen. C'est que le processus est largement influencé par les lobbys privés<sup>22</sup>. Autant d'éléments significatifs d'une démocratie démissionnaire, d'un politique qui s'en remet aux

<sup>18</sup> Cité in BERTHELOT J., « La folie d'intégrer l'agriculture dans le projet d'accord transatlantique - Résumé », p.3 [http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/Resume\\_de\\_La\\_folie\\_d\\_integrer\\_l\\_agriculture\\_dans\\_le\\_PTCI.pdf](http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/Resume_de_La_folie_d_integrer_l_agriculture_dans_le_PTCI.pdf)

<sup>19</sup> Une ferme dans l'Union européenne fait environ 13 hectares, contre 170 aux Etats-Unis. Sur 1000 hectares, on emploie 57 personnes dans l'Union européenne contre 6 aux Etats-Unis (J. Berthelot, « La folie d'intégrer l'agriculture dans le projet d'accord transatlantique », note de travail, Solidarité, <http://agriculture.eelv.fr/folie-furieuse-dintegrer-lagriculture-dans-laccord-de-libre-echange-transatlantique/>.)

<sup>20</sup> *Idem*, p. 1

<sup>21</sup> Voir notamment son interview dans « Terre à terre » sur France Culture le 18/01/2014 : <http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-peril-sur-les-normes-sociales-et-environnementales-de-l-europe-2014-01-18>

<sup>22</sup> La Commission européenne reconnaît avoir tenu 119 réunions avec les lobbys du monde des affaires entre janvier 2012 et avril 2013 pour préparer le mandat de négociations qu'elle allait soumettre au Conseil des ministres. Voir aussi <http://corporateeurope.org/trade/2013/09/european-commission-preparing-eu-us-trade-talks-119-meetings-industry-lobbyists>

groupes industriels et financiers pour établir les règles du jeu<sup>23</sup>. Les objectifs du GMT vont dans le même sens : remplacer le gouvernail politique par la main invisible du marché, faire fi des choix de société opérés jusqu'ici par les citoyens et traduits en normes et réglementations par nos élus.

#### Rétroactes et planning des négociations du GMT

**1990** : « Un an après la chute du Mur de Berlin, le **premier sommet transatlantique** réunit à Washington les leaders politiques européens et américains. Ceux-ci décident de mettre en place un partenariat transatlantique renforcé à trois niveaux : la coopération économique ; la coopération éducative, culturelle et scientifique ; la gestion des problèmes internationaux. Pour avancer sur ces dossiers, ils organisent des consultations transatlantiques bisannuelles sous forme de réunions de haut niveau (entre différents responsables politiques) »<sup>24</sup>.

**1995** : Sommet transatlantique de Madrid et adoption d'un plan d'action regroupant 150 propositions. Celles-ci concernent aussi bien les relations USA/UE que des interventions communes dans le monde. Ambitieux, cet accord transatlantique se coule dans l'idéologie du milieu des affaires et reprend bon nombre de propositions du lobby Transatlantic Policy Network<sup>25</sup>, dont la création d'une zone marchande de libre-échange transatlantique. A cette fin, plusieurs organes de concertation seront créés, regroupant surtout des entreprises, politiques et administrations.

**2007** : **Création du Conseil Economique Transatlantique**. « Il a pour but de coordonner l'harmonisation des législations américaines et européennes relatives au commerce, mais aussi d'aider à la « libéralisation » du commerce mondial via l'OMC. Derrière un travail très technique (définitions de normes comptables, financières...), le CET a un rôle politique de premier plan, par exemple en influençant les critères de sécurité autorisant ou non un produit à entrer dans l'alimentation. Composé de fonctionnaires et de représentants politiques non élus (dont le Commissaire européen au commerce Karel De Gucht), le CET est une instance particulièrement opaque (ses travaux ne sont pas publics) qui n'a que deux conseillers officiels dans la société civile : (...) [le Trans-Atlantic Business Council<sup>26</sup> (regroupant des multinationales dont BP, Deutsche Bank, Exxon Mobil, Ford, GE, IBM, Intel, Pfizer, Philip Morris, Siemens, Total, Xerox, ...)] et des consommateurs (regroupant des associations tel que Test-Achats) »<sup>27</sup>.

**2011** : Création d'un groupe d'experts USA-UE, dont le rapport, le 11 février 2013, recommande le lancement de négociations.

**13 février 2013** : Signature d'une déclaration de Barack Obama, Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso initiant les procédures nécessaires au lancement des négociations du GMT.

**23 mai 2013** – Le Parlement européen adopte le mandat de négociation de la Commission européenne.

**14 juin 2013** – Le Conseil de l'UE approuve le lancement des négociations du GMT.

**4 juillet 2013** – Vote au Parlement européen d'une résolution refusant le report des négociations malgré la surveillance américaine (NSA) des communications des négociateurs européens.

**8-12 juillet 2013** – 1er cycle de négociations à Washington.

**11-15 novembre 2013** – 2ème cycle de négociations à Bruxelles.

**16-20 décembre 2013** – 3ème cycle de négociations à Washington.

**10-14 mars 2014** – 4ème cycle de négociations à Bruxelles.

**26 mars 2014** : Rencontre entre Herman Von Rompuy, Barack Obama et José Manuel Barroso.

<sup>23</sup> Voir « Pour en finir avec les mythes de transparence autour des négociations commerciales UE-US », <http://corporateeurope.org/fr/trade/2014/01/pour-en-finir-avec-les-mythes-de-transparence-autour-des-n-gociations-commerciales-ue>

<sup>24</sup> Dossier «Le grand marché transatlantique. Le libre échange en question » in *Politique*, n°71, p. 29

<sup>25</sup> <http://www.tponline.org/> Le TPN tisse des « réseaux sociaux transatlantiques, mêlant des gens de pouvoir (politique et affairiste, académique et militaire), de manière à susciter les amitiés, la connivence intellectuelle et la formation d'un certain consensus idéologique entre un nombre suffisant d'élites des deux rives de l'Atlantique ». B. Poncelet, « Ballade au pays des lobbys », in *Politique*, n°71, p. 30

<sup>26</sup> <http://transatlanticbusiness.org/>

<sup>27</sup> Dossier «Le grand marché transatlantique. Le libre échange en question » in *Politique*, n°71, p. 41



**À venir :**

**Juin 2014 :** Round de négociations à Bruxelles.

**Décembre 2014 :** Round de négociations à Bruxelles.

**2015 :** Signature du traité établissant le GMT ?

De plus, le GMT propose de cadenasser ce coup d'état économique. Pour assurer le respect du traité et trancher les éventuels désaccords entre les parties, il est prévu d'instaurer un organe de règlement des différends (ORD). Ce ne sont donc pas les tribunaux pénaux américains ou européens qui seraient compétents mais une structure d'arbitrage privée. Qui y siègera ? Sur base de quels critères seront-ils sélectionnés ? Ce sont autant de questions sur lesquelles les citoyens n'auront pas de droit de regard.

Si ces « détails » ne sont pas précisés, il est par contre prévu qu'un investisseur pourra saisir l'ORD s'il estime qu'un Etat (ou une Région, Communauté, Province, Commune) ne respecte pas le traité et lui cause préjudice à cause de « *mesures déraisonnables, arbitraires, discriminatoires* »<sup>28</sup>. Par exemple, Philipp Morris pourrait attaquer la Belgique qui fait apposer des messages de prévention sur les paquets de cigarettes ; ExxonMobil l'interdiction d'exploiter les gaz de schiste ; Monsanto la procédure d'autorisation et l'évaluation des risques auxquelles sont soumis les OGM ; etc. Raoul Marc Jennar rappelle que c'est pour cette raison que la France avait quitté les négociations de l'AMI, qui proposait lui aussi un mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat. « *On enlève à nos juridictions, issues d'institutions démocratiques, d'énormes compétences dès lors où un investisseur privé étranger actionne l'ORD. La santé, le social, l'environnement vont passer après les règles de la concurrence.* »<sup>29</sup>

## ET POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

### **Bolkenstein et directive services, bis repetita**<sup>30</sup>

Ce n'est pas la première fois qu'il est préconisé de soumettre l'ensemble des services à la libre concurrence.

Voici dix ans, un tournant a été amorcé dans la libéralisation des services au sein de l'UE. C'était en 2004 avec la « directive services relative aux libertés d'établissement des prestataires de service et libre circulation des services dans le marché intérieur », dite « directive Bolkenstein » du nom du Commissaire européen au Marché intérieur de l'époque.

Les débats de l'époque furent intenses. Le cœur de ceux-ci tenait à la définition des « services » et par conséquent, à la détermination des services à soumettre ou à préserver de la libéralisation. Suite aux diverses contestations (syndicats, citoyens, politiques, ...), l'UE a adouci sa proposition initiale et prévu que des exceptions à la libéralisation de certains services pouvaient se justifier pour des « raisons impérieuses d'intérêt général ». Chaque état membre a dès lors eu mission d'organiser ces exceptions dans sa propre transposition de la directive.

<sup>28</sup> Article 22 du mandat de négociation de la Commission (validé par le Conseil des Ministres (qui n'ont pas consulté les parlements nationaux))

<sup>29</sup> Citation de Raoul Marc Jennar lors de la conférence sur le projet de grand marché transatlantique organisée par les Amis du Monde Diplomatique de Montpellier le 28/11/2013 <http://www.youtube.com/watch?v=GO7weRaKrPU>

<sup>30</sup> Voir FONTENELLE A., « L'impact de la libéralisation des services sur le secteur de l'économie sociale », SAW-B, 2007 <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0705.pdf> ;

FONTENELLE A., « Le rôle des autorités publiques dans la protection des SSIG », SAW-B, 2008 <http://www.saw-b.be/EP/2008/A0808.pdf>;

CICCIA L., « Directive services et SSIG : rétroactes et enjeux », SAW-B, 2011 [http://www.saw-b.be/EP/2011/A1107services\\_SSIG\\_retroactes\\_enjeux.pdf](http://www.saw-b.be/EP/2011/A1107services_SSIG_retroactes_enjeux.pdf) ;

CICCIA L., « Directive services et SSIG : transposition et perspectives », SAW-B, 2011, [http://www.saw-b.be/EP/2011/A1108services\\_SSIG\\_transposition\\_perspectives.pdf](http://www.saw-b.be/EP/2011/A1108services_SSIG_transposition_perspectives.pdf)

Bon nombre des services prestés par les entreprises sociales sont à la fois d'intérêt général et de nature économique. Dès lors, ils sont souvent assimilés aux mêmes services que ceux prestés par un acteur économique classique : des particularités fondamentales telles que le fait de ne pas avoir d'objectif de lucre ou celui d'être accessible à des publics plus précaires ne sont pas ou difficilement prises en compte dans les politiques européennes. En plus de la libéralisation, la spécificité des entreprises sociales est aussi remise en cause avec les règles européennes en matière de marché public et l'interdiction des aides d'Etat faussant la concurrence telle que prévue par les traités (aides généralement attribuées aux entreprises sociales en raison de la mission d'intérêt général qu'elles remplissent sans but de lucre et « à la place » des pouvoirs publics).

Toutefois, dans le cas de la Belgique, une approche plutôt soucieuse de l'intérêt général et bénéfique aux entreprises sociales a pu être négociée pour la transposition de la Directive Services dans nos lois fédérales, régionales, etc. Concrètement, les services d'intérêt général non-économiques (SIGNE) ne sont pas soumis à la libéralisation (comme les administrations publiques). Certains services sociaux d'intérêt général (SSIG) comme le logement social ou l'aide à l'enfance bénéficient de cette même exception, mais leur nombre est fortement limité et soumis à des conditions strictes. Ils doivent notamment être fournis par les pouvoirs publics, par des prestataires mandatés par l'Etat ou par des associations caritatives. Enfin, les services économiques d'intérêt général (comme la distribution d'eau ou d'électricité) sont soumis à la libéralisation mais des dispositifs ont été prévus pour que la marchandisation ne soit pas totale. Il s'agit du mandatement et d'exceptions pour les interdictions d'aides d'Etats.

Enfin, l'adoption du paquet Almunia, fin 2011 au niveau européen, précise encore l'approche relative aux SIEG (Services d'intérêt économique général) et le champ des SSIG (comme les soins de santé et de longue durée, la garde d'enfants, l'accès et la réinsertion sur le marché du travail, le logement social et les soins et l'inclusion vulnérable des groupes vulnérables). Il apporte des clarifications sur les concepts mais des difficultés subsistent face la complexité des textes et à leur interprétation différenciée par les autorités publiques.

L'enjeu crucial pour l'économie sociale avec le GMT est donc, comme à l'époque de la directive Bolkenstein, de faire à nouveau reconnaître et protéger sa spécificité. Pas tant pour limiter la concurrence que pour soustraire les services d'intérêt généraux à la loi du seul profit.

### **La fin de la proximité et de l'ancrage territorial ?**

Qu'il s'agisse de services d'intérêt général ou de productions plus commerciales, l'économie sociale démontre qu'elle s'insère dans son territoire, elle mise sur la proximité et la qualité, elle développe des activités qui ne se délocalisent pas et apportent une plus-value qui dépasse le seul cadre de la production économique (cohésion sociale ...).

A titre d'exemple, l'agriculture ne se limite pas à un marché alimentaire : ses enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires sont incontournables. C'est autour d'eux que s'articulent aujourd'hui de nombreuses entreprises sociales et initiatives citoyennes : par exemple Terre-en-vue pour gérer les terres agricoles comme des biens communs ou encore les coopératives de distribution ou les groupements d'achat qui rétablissent un lien direct entre les producteurs locaux et les consommateurs. Une telle approche systémique caractérise aussi bon nombre de nos acteurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle, ou de ceux qui dispensent des soins à la personne (maisons médicales, aides familiales, ...). Cette autre façon de produire et de consommer sera-t-elle encore possible avec l'accentuation de la marchandisation et de la concurrence que causerait le GMT ?

### **Une critique plus fondamentale**

L'économie sociale, ses travailleurs, ses clients, usagers, partenaires ne vivent pas sur une autre planète et subiront évidemment les effets redoutés du GMT. Cyniquement, nous pourrions prétendre qu'au sein d'une société où l'emploi, la production agricole, les services seront



encore plus dégradés ou inaccessibles, les entreprises sociales auront autant de biens à produire ou de services supplémentaires à prester ou d'innovations sociales à imaginer pour compenser. Les besoins non-rencontrés et les laissés pour compte seront en effet plus nombreux.

Mais la vocation des entreprises sociales est-elle de panser les plaies du capitalisme ? Nous ne le pensons pas. Leur moteur est avant tout la détermination à faire de l'économie autrement pour mettre en œuvre un modèle de société, basé sur la coopération, l'intérêt collectif, les biens communs et partagés. Le GMT promet l'exact opposé, la concurrence, l'intérêt privé, la privatisation et la marchandisation.

Ce sont déjà les valeurs à l'œuvre dans de nombreuses politiques. Exemple parmi d'autres, si l'ACTA a été rejeté, le flicage ne nous est pas été épargné pour autant. Au nom de la lutte contre le terrorisme, fin 2013 la Belgique a transposé une directive européenne pour contraindre les fournisseurs de service de communication (web et téléphonie) à conserver une série d'informations sur les comportements quotidiens de leurs utilisateurs<sup>31</sup>.

Si le GMT était créé, il consacrerait et cimenterait de telles valeurs, franchissant un pas supplémentaire dans la dépossession du pouvoir politique et la dégradation de la démocratie.

## QUE FAIRE ?

### Ne pas céder à la tentation du rejet de l'UE

Les politiques libérales de l'UE apparaissent comme un rouleau compresseur et la tentation est forte de rejeter l'UE, comme si elle était une force supérieure qui nous domine inexorablement. Dans son numéro de février 2014, la revue *Vacarme* rappelle à juste titre que cette Europe qui serait au-dessus des nations n'existe pas aujourd'hui. « *L'architecture institutionnelle de l'UE repose en effet sur trois piliers : un Conseil européen, une Commission européenne, un Parlement européen. La Commission, qui propose les lois, et le Parlement, qui les vote, sont des institutions transnationales : leurs membres n'y représentent pas les différents États de l'UE. Le Conseil, lui, est une institution internationale : il est composé des chefs d'État et de gouvernement des différents pays. (...) Or qui a le plus de pouvoir ? Le Conseil, indiscutablement. Il décide des grandes orientations politiques de l'UE : c'est sa fonction explicite. (...) Il contrôle le processus législatif par l'intermédiaire d'un Conseil des ministres (ou Conseil de l'UE), qui vote les lois aux côtés du Parlement. Il contrôle enfin l'application des lois, qui revient aux États-membres, puisque l'UE n'a pas d'exécutif propre. (...) Pour l'heure, l'UE reste fondamentalement une assemblée d'États.* »<sup>32</sup>

Ne pas rejeter l'UE, c'est éviter le fatalisme pour ouvrir le débat citoyen. Alors que les négociations du GMT sont encore en cours et que s'ouvre la campagne électorale, c'est le moment de « faire politique » à l'échelle européenne comme nous le faisons aux autres échelons de gouvernement. En effet, ce sont nos élus et non les institutions qui posent des choix : « *au cœur même de la matrice européenne – monnaie, marché, discipline budgétaire – on observe qu'à institutions constantes, des politiques différentes peuvent être défendues et menées : des glissements, des variations, donc de la politique, sont possibles* »<sup>33</sup>.

En l'occurrence, les parlementaires européens se sont prononcés sur deux questions cruciales lors des débats de mai dernier sur le mandatement de la Commission pour les négociations du GMT. Comme le révèle la plate-forme No Transat : « *À la question « Faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ? »*,

<sup>31</sup> Voir la campagne menée actuellement par la Ligue des droits de l'homme « Stop Data Retention »

<http://stopdataretention.be/fr/agir>

<sup>32</sup> CASANOVA V. et al, « Politiser les politiques européennes », in *Vacarme*, n°66, hiver 2014,

<http://www.vacarme.org/article2327.html>

<sup>33</sup> *Ibidem*

les élus belges se sont prononcés à plus de 70% contre une consultation préalable de la société civile. Les seules voies en faveur d'une consultation citoyenne furent celles des élus écologistes (Groen & Ecolo) et du socialiste francophone Marc Tarabella. À la question « Faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ? », les élus belges se sont prononcés selon un classique clivage gauche/droite. »<sup>34</sup>

### S'appuyer sur les victoires passées

Ce ne sont pourtant pas les exemples de victoire qui manquent : pensons à la directive Bolkenstein, à l'AMI ou encore à l'ACTA. Toutes les couleuvres ultra-libérales n'ont pas été avalées sans broncher, même si, avec le GMT, certaines sorties à l'époque par la porte reviennent aujourd'hui par la fenêtre.

Pourtant, la situation semblait alors tout aussi désespérante. Et les mêmes ingrédients qu'aujourd'hui étaient présents : opacité, complicité ou indifférence de la majorité des élus, ignorance de l'opinion publique, pressions des lobbys, sujet complexe et rébarbatif, désintérêt des médias, etc.

Dans un entretien passionnant, Gaëlle Krikorian, sociologue auteure d'une thèse sur les accords de libre-échange, revient sur le rejet massif par le Parlement européen d'ACTA. Cet accord a longtemps été considéré comme inévitable. Parmi les facteurs de réussite de la mobilisation anti-ACTA, elle pointe les nombreux pays, réseaux militants et secteurs concernés (pharmaceutique, agricole, médiatique, ...). « Ces caractéristiques peuvent (...) être vues comme des avantages. C'est même la beauté d'ACTA : fabriquer un ennemi commun et ainsi amener des gens qui travaillent dans des secteurs très divers à collaborer et à se retrouver sur des revendications simples »<sup>35</sup>.

Les différents mouvements se sont rencontrés autour d'une revendication fédératrice (la question de l'accès) et ont eu à cœur d'allier stratégie défensive et propositions positives. Les pressions ont d'abord permis que le texte soit amélioré. « La mobilisation a mis des grains de sable dans la machine et obligé les négociateurs à certaines contorsions. »<sup>36</sup>

Pour aller plus loin, il a fallu une mobilisation des parlementaires nationaux demandant à leur gouvernement de ne pas signer ou de suspendre la ratification d'ACTA au niveau national. Les mobilisations spontanées de citoyens à travers l'UE ont aussi joué un rôle déterminant. « La question a envahi l'espace public et est devenue impossible à ignorer pour les députés. Par ailleurs, les députés, qui dans leur très grande majorité veulent être réélus, sont sensibles à l'opinion de leurs électeurs, et puis les élections européennes de 2014 ne sont pas très loin. (...) Au sein du Parlement, ACTA est devenue une sorte de matière politiquement sale, à laquelle plus personne ne voulait toucher. Et de fait, tout le monde commençait à avoir le sentiment que ce truc devenait un poison, de moins en moins de députés avaient envie de risquer une part de leur capital politique en défendant l'accord »<sup>37</sup>.

### Aujourd'hui

Le sort réservé au GMT pourrait être le même qu'ACTA à savoir un rejet. La question émerge de plus en plus au sein des milieux militants, l'information circule et permet de démystifier. Les collectifs de résistance s'organisent, comme la plate-forme No-Transat en Belgique, Stop TAFTA en France ou encore l'Alter Summit.

<sup>34</sup> Plateforme No-transat, « Marché transatlantique : le vote des députés belges (3ème volet) », <http://www.no-transat.be/plus-infos/marche-transatlantique-vote-deputes-belges-3eme-volet>

<sup>35</sup> « ACTA récit d'une victoire (#pasencoretotale). Entretien avec Gaëlle Krikorian », in *Vacarme*, n°66, hiver 2014, <http://www.vacarme.org/article2218.html>

<sup>36</sup> *Ibidem*

<sup>37</sup> *Ibidem*

Aujourd'hui, ceux qui s'assemblent contre le GMT sont issus de milieux divers, ne se contentent pas de dénoncer et ont des alternatives à proposer. C'est précisément l'objet de « l'Alliance pour le Mandat commercial alternatif » (<http://www.alternativetrademandate.org/>). Elle rassemble « des associations de développement et des groupes paysans, des militants pour le commerce équitable, des syndicalistes, des travailleurs migrants, des écologistes, des groupes de femmes, de consommateurs et de défense des droits humains de toute l'Europe, qui proposent une vision alternative de la politique commerciale européenne privilégiant les peuples et la planète au détriment du business »<sup>38</sup>. Sur base de larges consultations citoyennes, cette alliance propose un mandat alternatif, qui replace le contrôle démocratique au cœur des politiques commerciales et d'investissements.

L'influence forte des lobbys sur le GMT porte à croire que la démocratie est faible face aux intérêts financiers. Pourtant, la démocratie a encore son mot à dire, les citoyens et leurs élus ont encore la possibilité d'agir. La preuve par 17 millions : c'est le nombre de Français, dans les départements Provence Alpes Côtes d'Azur et Ile de France, dont les représentants politiques se sont aujourd'hui déclarés en zone « hors GMT ». Les deux conseils régionaux ont en effet adopté une motion exigeant l'arrêt des négociations du Grand Marché Transatlantique<sup>39</sup>.

Autre fait important : la résistance ne se manifeste pas que de ce côté-ci de l'Atlantique. Aux Etats-Unis eux-mêmes, « ces accords de libre-échange suscitent la méfiance de nombreux élus et groupes représentant la société civile. Ils dénoncent la manière dont sont menées ces différentes négociations commerciales et s'interrogent sur les gains économiques que les Américains sont censés en tirer. Au point que, pour le moment, le Congrès n'a pas accordé à l'administration Obama le mandat officiel lui permettant de négocier ! »<sup>40</sup>

Parmi ceux qui résistent ensemble, on compte des politiques, des altermondialistes, des syndicats, des militants anti-OGM, des acteurs de la solidarité Nord-Sud... et quelques entreprises sociales ! La plupart de ces rassemblements sont ouverts aux organisations comme aux individus : individuellement et collectivement, qu'attendons-nous pour marquer notre soutien et faire peser notre voix avec eux ?

<sup>38</sup> « Commerce : le temps d'une nouvelle vision », Le Mandat commercial alternatif, p. 2. [http://www.alternativetrademandate.org/wp-content/uploads/2014/02/Time\\_for\\_a\\_new\\_vision-FR-PRINT.pdf](http://www.alternativetrademandate.org/wp-content/uploads/2014/02/Time_for_a_new_vision-FR-PRINT.pdf)

<sup>39</sup> [http://www.bonnes-nouvelles.be/site/actualites-17\\_millions\\_de\\_francais\\_hors\\_gmt\\_grand\\_march\\_transatlantique\\_-305-999-305-1769-fr.html](http://www.bonnes-nouvelles.be/site/actualites-17_millions_de_francais_hors_gmt_grand_march_transatlantique_-305-999-305-1769-fr.html)

<sup>40</sup>

## POUR ALLER PLUS LOIN...

### POUR AGIR

- **Plate-forme No-Transat** : <http://www.no-transat.be/>
  - sur facebook : <https://www.facebook.com/pages/Plate-forme-contre-le-Grand-March%C3%A9-Transatlantique-no-transatbe/223330327691964>
  - possibilité d'adhésion à la plate-forme No-Transat : <http://www.no-transat.be/adhere/formulaire-adhesion>
- **Alliance D19-20** : <http://www.d19-20.be/fr/>
  - possibilité de signer l'appel : <http://www.d19-20.be/fr/onderschrijf-de-oproep/>
- **Collectif français Stop TAFTA** : <http://stoptafta.wordpress.com/>
  - avec notamment des propositions de courriers ou de pétitions : <http://stoptafta.wordpress.com/petitions/>
- **Alter Summit** <http://www.altersummit.eu/>
- **Alliance pour le Mandat commercial alternatif** <http://www.alternativetrademandate.org/>
  - Pour adhérer <http://www.alternativetrademandate.org/get-involved/become-a-supporter/>

### POUR SUIVRE L'ACTU

- <http://www.scoop.it/t/marche-transatlantique>
- <http://ttip.euwatch.eu/>

### POUR EN SAVOIR PLUS

- R. Cherenti & B. Poncelet, *Le grand marché transatlantique*, Editions Bruno Leprince, 2011.
  - **Vidéo** : Le Marché Transatlantique, un pas de plus vers la gouvernance mondiale (P. Hillard / B. Poncelet) <http://www.youtube.com/watch?v=oXFwZ53DXJg>
  - **Texte** : Entretien avec R Cherenti et B Poncelet <http://www.agirparlaculture.be/index.php/mouvement-social/67-grand-marche-transatlantique-danger-made-in-ueusa>
- **Blog** de Raoul Marc Jennar <http://www.jennar.fr/>
  - Une interview dans « Terre à terre » sur France Culture le 18/01/2014 : <http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-peril-sur-les-normes-sociales-et-environnementales-de-l-europe-2014-01-18>
  - Une interview dans « Là-bas si j'y suis » sur France Inter le 25/02/2014 : [http://www.la-bas.org/article.php?id\\_article=2945](http://www.la-bas.org/article.php?id_article=2945)
- Entretien avec Frédéric Viale (membre de la commission Europe d'Attac-France) : <http://ilfautledire.fr/2014/02/traite-transatlantique-une-attaque-contre-la-democratie/>
- Colloque de la Fondation Res Publica du 16/09/2013 sur le projet de marché transatlantique : [http://www.fondation-res-publica.org/Le-projet-de-marche-transatlantique\\_r105.html](http://www.fondation-res-publica.org/Le-projet-de-marche-transatlantique_r105.html)
- « Contre la Cour », **blog** de Magali Pernin, juriste en droit public, pour décoder techniquement et rendre accessibles les réformes institutionnelles, économiques et commerciales de l'Union Européenne (GMT mais aussi Six-Pack et Two-Pack par exemple) <http://www.contrelacour.fr/>
- **Dossier** réalisé par La Quadrature du Net <http://www.laquadrature.net/fr/TAFTA>, association de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet

### POUR RÉSUMER

- **Le pour et le contre par ARTE TV** <http://www.arte.tv/fr/traite-de-libre-echange-avec-les-etats-unis-le-pour-et-le-contre/7532172,CmC=7532074.html> **et par la RTBF** <http://www.rtb.be/info/eurodebat/us-eu/synthese>
- **Vidéo** Les Engraineurs, collectif citoyen français : <http://www.youtube.com/watch?v=2yXzMdxPt-s#t=67>
- **Vidéo** Le 4eme singe <http://www.youtube.com/watch?v=F3TnAqKTpmg>
- **Et une chanson pour la route** : Clip de la Parisienne libérée « Le grand marché transatlantique ne se fera pas : lettre au président Obama » <http://www.youtube.com/watch?v=ftZEYc-Kz7k>




## LES ANALYSES DE SAW-B

Rédigées avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be), à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Economie sociale et enjeux politiques
  - o Enjeux européens et internationaux
  - o Enjeux belges et régionaux
  - o Economie sociale et société
- Economie sociale et travail
  - o Insertion socioprofessionnelle
  - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
  - o Culture
  - o Distribution et alimentation
  - o Logement
  - o Environnement
  - o Services
- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
  - o Frontières de l'Economie sociale
  - o Démocratie économique et participation
  - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
  - o Fonctionnement de l'Economie sociale
  - o Financement de l'Economie sociale



SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)